

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 19 septembre 2023.*

#### PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOUEZIN Alain, GRIMAUT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

#### ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à PECHA Virginie,
- BURLLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- LAVENU DE-NAVERAN Hélène, MAIGNAN Brigitte.

SECRETAIRE DE SEANCE : BERNU Sylvain

#### **Délibération n°2023-074**

Membres en exercice : 35 – Présents : 28 - Absents : 7 – Pouvoirs : 5

<b>ACTION EDUCATIVE</b> <b>RESTAURATION SCOLAIRE – DISPOSITIF « ENFANT-VOIR ENSEMBLE 22 »</b> <b>CREATION D'UN TARIF POUR LES MINEURS</b>
---

L'association Voir Ensemble est, à la fois, un mouvement et une association gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux. Elle s'inscrit dans la perspective de l'inclusion et de la promotion des personnes aveugles ou malvoyantes dans la société.

Les jeunes du dispositif « Enfant-Voir Ensemble 22 » de l'association sont désormais accueillis à Lamballe-Armor au collège Simone Veil, au lycée Henri Avril, sur une plate-forme technique à La Poterie (Artech) et en maison d'accueil de jour place du champ de foire.

L'association sollicite la Ville pour que, au maximum, 12 jeunes de 13 à 15 ans de ce dispositif et leurs éducateurs puissent fréquenter la restauration scolaire municipale, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, en temps scolaire.

Le restaurant scolaire de Beaulieu peut accueillir ces convives sans surcoût pour la Ville. Une visite avec l'association a confirmé que les locaux et les modalités d'accueil étaient adaptés à l'association et que

cet accueil ne perturberait pas le fonctionnement du service.

Le conseil d'école de Beaulieu en sera informé, lors de sa 1<sup>ère</sup> réunion.

L'association se verra facturer les repas, qu'elle a commandés auprès des services municipaux, pour les encadrants au tarif Adulte voté. Il est proposé au Conseil municipal de fixer un tarif de repas pour les jeunes du dispositif à 7 €. Une convention fixe les modalités de ce partenariat avec l'association.

Considérant la transmission, aux conseillers municipaux, du projet de convention,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- FIXE le tarif repas des mineurs de ce dispositif à 7,00 € dès le 26 septembre 2023,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

**2 OCT. 2023**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



*[Handwritten signature in blue ink]*

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

**5 OCT. 2023**

De la publication le

**5 OCT. 2023**

*[Handwritten signature in blue ink]*  
**Pour le Maire  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale**